

## MINI-STAGES

**Pour les collégiens de 4<sup>ème</sup> vers la 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole**  
**Pour les collégiens de 3<sup>ème</sup> vers la Seconde Professionnelle Agroéquipement**  
**vers la Seconde Service Aux Personnes et Aux Territoires**

L'accueil en mini-stage se déroule du 17 Janvier au 20 Mai 2022 (voir tableau ci-dessous)  
 La convention vous sera transmise dès réservation de la date de mini-stage.

Filière d'accueil		Dates possibles
<b>3<sup>ème</sup> EA</b>	Journée complète	<b>Vendredi</b> 21/01 – 28/01 – 04/02 – 04/03 – 11/03 – 18/03 – 25/03 – 01/04 – 08/04 – 06/05 – 13/05 – 20/05
<b>Seconde professionnelle AGROEQUIPEMENT</b>	Demi-journée ou journée selon les disponibilités	<b>Mercredi matin</b> 26/01 – 02/02 – 09/02 – 02/03 – 09/03 – 16/03 – 23/03 – 30/03 – 06/04 – 13/04 – 04/05 – 11/05 – 18/05 <b>Jedi matin ou journée sur demande</b> 27/01 – 03/02 – 10/02 – 03/03 – 10/03 – 17/03 – 24/03 – 31/03 – 07/04 – 14/04 – 05/05 – 12/05 – 19/05
<b>Seconde SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES</b>	Vendredi Matin	<b>Vendredi matin</b> 21/01 – 28/01 – 04/02 – 04/03 – 11/03 – 18/03 – 25/03 – 01/04 – 08/04 – 15/04 – 06/05 – 13/05 – 20/05

### Réservation mini stage

Vous pouvez vous adresser au LPA par téléphone ou par mail en complétant les coordonnées demandées ci-dessous à nous renvoyer à [lpa.mugron@educagri.fr](mailto:lpa.mugron@educagri.fr)

Nom Prénom de l'élève : .....

Adresse Code postal Ville : .....

Téléphone: .....

Collège d'origine : .....

Date souhaitée \* : .....

Souhaite participer à un mini-stage en classe de : (cocher la case)

- 3<sup>ème</sup> EA
- Seconde professionnelle AGROEQUIPEMENT
- Seconde SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES

## MINI-STAGES

Pour les collégiens de 4<sup>ème</sup> vers la 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole  
Pour les collégiens de 3<sup>ème</sup> vers la Seconde Professionnelle Agroéquipement  
vers la Seconde Service Aux Personnes et Aux Territoires

**L'accueil en mini-stage se déroule du 17 janvier au 20 mai 2022**

Ceux-ci sont organisés sur une journée ou une demi-journée contenant en grande partie des cours sur les matières professionnelles. Les horaires sont à confirmer en fonction des dates et des filières, l'amplitude horaire est prévue dans la convention.

### Accueil

Le stagiaire se rend à l'accueil du LPA le jour du stage, puis il se rend à la vie scolaire où il sera pris en charge par un personnel et les délégués qui le guideront durant la journée de stage. A la fin de la journée le stagiaire sera reçu par la CPE ou le Proviseur pour faire un bilan.

### Horaires

Mercredi 8h15 - 12h20  
Jeudi 8h15 12h20 et/ou 13h35 -17h40  
Vendredi 8h15 12h20 et/ou 13h35 -16h40

### Protocole sanitaire

*Les élèves qui souhaitent effectuer un mini-stage dans notre établissement seront accueillis dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires*

- *Port du masque obligatoire*
- *Application des gestes barrières*
- *Limitation du brassage des élèves au niveau du réfectoire*

*A ce titre, votre enfant devra se munir d'un masque par demi-journée de présence dans l'établissement.*

### Matériel

Les élèves devront se munir si possible du matériel suivant :

En 3<sup>ème</sup> (jardin) et 2<sup>nde</sup> AE (atelier) : des chaussures de sécurité ou bottes et d'une combinaison de travail.

En SAPAT d'une blouse blanche (TP cuisine et soin)

### Convention

La convention est à retourner par l'établissement d'origine par courrier ou par mail au moins 10 jours avant la date du stage.

Elle prévoit la prise en charge des repas, par le LPA de MUGRON, qui doivent être cochés dans la convention.

Les dates d'accueil possibles sont confirmées par téléphone auprès de la Conseillère Principale d'Education.

La convention doit être accompagnée d'une **fiche santé** qui sera fournie en annexe.

**La Conseillère Principale d'Education**